Au cours de nos récentes audiences, il nous est apparu clairement que les personnes handicapées, d'une part, et les pouvoirs publics et entreprises de l'autre, pensent sincèrement que l'autre partie n'apprécie pas à leur juste valeur les revendications légitimes ou réalisations de l'autre. M. Adrian Battcock du Comité consultatif sur l'emploi des personnes handicapées du Conseil du Trésor, a formulé avec éloquence la position de l'un des camps lorsqu'il a déclaré :

... nous vivons dans un monde qui est loin d'être parfait et il reste beaucoup à faire sur le plan de la discrimination systémique. En dépit de tous les efforts et des possibilités ouvertes par les ministères, les programmes et politiques gouvernementaux, et particulièrement dans les entreprises réglementées par le gouvernement, notre plus grande difficulté fondamentale consiste à convaincre les gens ... à comprendre toute cette notion de discrimination systémique. [En raison] des barrières artificielles élevées par les politiques précédentes, les programmes précédents, les obstacles bureaucratiques présents dans tous les processus ... la personne handicapée ... a bien du mal à jamais franchir la porte d'entrée. (Fascicule 29, p. 10)

M. Gérard Veilleux, le président de la Société Radio-Canada, a présenté l'autre face de la médaille lorsqu'il nous a dit :

... nous sommes convaincus d'être sur la bonne voie. Nous avons l'intention d'apporter les ajustements nécessaires et d'intensifier nos efforts pour réaliser notre objectif, qui est aussi le vôtre. (Fascicule 25, p. 7)

La bataille va véritablement s'engager dans un avenir proche et son champ sera la révision de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Les cris de guerre seront «quotas» et «pas de quota» en matière d'emploi des groupes défavorisés. Les problèmes d'application et de reddition de comptes vont sans doute dresser ministère contre ministère, entreprise contre entreprise et groupe défavorisé contre groupe défavorisé.

Les comités parlementaires comme le nôtre se sentiront pris entre les deux camps. Notre grande source de frustration n'est pas que certains disent des choses répréhensibles, mais que nul ne fasse ce qu'il faudrait. Cela est particulièrement vrai des ministères et organismes gouvernementaux et des sociétés privées qui ont comparu devant nous. En tant que membres de ce Comité, nous nous efforçons de superviser dans une certaine mesure, les actions des administrations publiques et privées, en même temps que nous cherchons à comprendre l'évolution des priorités des personnes handicapées. Cependant, notre capacité à exiger des comptes des pouvoirs publics est restreinte. Nous sommes limités non seulement par le temps, l'énergie et les ressources que nous pouvons consacrer à aiguillonner ceux qui font preuve de lenteur, mais également par nos pouvoirs. Nous ne pouvons contraindre le gouvernement à suivre nos recommandations, et même pas toujours à nous répondre. Les deux comités permanents qui ont précédé le nôtre ont déposé des rapports auxquels le gouvernement n'a pas officiellement répondu en raison de la dissolution du Parlement en 1988.